PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 28 septembre 2026 à 9 heures 00

Observations de M[1]

29/09 - lettre Association Syndicale Libre & Résidence Du domaine de la Haute Prèze.

19/10 - Lettre : Sophie et Gilles Le Roux

[1] *Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez vous directement au commissaire-enquêteur*

REÇU LE
19 OCT. 2026
MAIRIE DE ECURAS

Sophie et Gilles Le Roux
24 Domaine de la Haute Prèze
16220 Rouzède
06 44 97 17 55 /06 85 70 47 65
Sophieleroux87@gmail.com

le 19 octobre 2026

A

Commission d'enquête PLUI

Objet : Devenir du golf de la Prèze – Préservation du paysage et du cadre de vie des riverains

Madame, Monsieur les membres de la commission d'enquête,

Propriétaires d'une habitation située directement en bordure du golf de la Prèze, nous souhaiterions attirer votre attention sur les conséquences de la cessation de cette activité et sur la nécessité d'anticiper le devenir de ce site dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

A la suite de la liquidation du golf et de l'audience du 14 octobre 2026 qui renvoie à une vente aux enchères, l'avenir du domaine suscite des interrogations légitimes.

Son éventuel changement de destination pourrait avoir des conséquences durables sur le cadre de vie, la tranquillité, les vues paysagères et l'attractivité résidentielle du secteur et plus généralement de notre commune.

Dans ce contexte, nous souhaiterions que le PLUI apporte une attention particulière sur certains points comme le maintien d'un zonage NLG ou cohérent avec la vocation paysagère, la clarification des usages autorisés et des possibilités d'évolution du domaine.

Nous attirons votre attention sur la prévention des risques de dégradation du site, d'abandon des espaces entretenus et des nuisances éventuelles pour nos habitations. Pour notre part la période d'intense sècheresse et d'un départ d'incendie possible a été très éprouvante.

Notre démarche ne vise pas à empêcher toute évolution du site si l'activité golfique venait à disparaitre mais à demander que son devenir soit encadré, et compatible avec la préservation du cadre de vie existant, la qualité du paysage, la tranquillité des riverains et de la valeur patrimoniale des biens immobiliers voisins dans le choix d'urbanisme.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette observation et sollicitons que la commission d'enquête examine attentivement la situation du golf et des dispositions prises afin d'éviter une évolution au détriment des riverains et de l'environnement local.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur les membres de la commission d'enquête, l'expression de nos salutations respectueuses.